

Allemagne : les structures décentralisées, moteurs des énergies renouvelables¹

Henrike Sommer

Faire participer les citoyens directement à la production d'énergie constitue une idée-force des politiques engagées pour assurer le développement des énergies renouvelables. En Allemagne aujourd'hui, près de la moitié des puissances installées en énergies renouvelables est assurée par des projets locaux impliquant directement les citoyens. Cette participation peut prendre une forme financière ou être une contribution à la définition des projets.

La transition énergétique progressant, les structures décentralisées de production et d'approvisionnement en énergie prennent de l'ampleur en France comme en Allemagne. Plus la production et l'approvisionnement en énergie se décentralisent, plus le rôle que les acteurs locaux, comme les régions et les communes, peuvent jouer est grand. Le champ d'action des communes est particulièrement vaste et la participation active des citoyens dans les projets locaux est encouragée.

Cette participation des citoyens peut être de nature financière ou non. La participation de nature financière des citoyens est une notion vaste qui va de la participation purement financière dans une installation jusqu'à la co-élaboration concrète d'un projet local. Coopératives, sociétés anonymes et fonds sont des exemples de participation financière. Des formes non financières de participation sont des groupes de travail, des ateliers et des séances d'information, par exemple. La participation citoyenne

peut renforcer l'acceptation des projets dans le domaine des énergies renouvelables (Fig. 1).

La participation citoyenne dans les énergies renouvelables est très répandue en Allemagne où près de la moitié de la puissance EnR installée est aux mains des citoyens² (Fig. 2). Une étude de l'association « *Kompetenzzentrum öffentliche Wirtschaft, Infrastruktur und Daseinsvorsorge* » de l'université de Leipzig a révélé que 90 % des communes et 82 % des entreprises sont en faveur d'une large participation des citoyens à l'échelle communale en Allemagne³. Dans le domaine de l'énergie, 77 % des ménages ont déclaré souhaiter une plus grande participation citoyenne⁴.

Dans d'autres pays aussi, comme le Danemark, ce concept est devenu un pilier important de la transition énergétique. En France, ce sujet gagne actuellement en importance, en particulier dans le contexte du projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV). Les premiers projets-pilotes ont pu voir le jour avec des organisations comme Énergie partagée et le parc citoyen éolien de Béganne.

1. Cet article est basé sur une note de synthèse publiée en novembre 2014 par l'OFAEnR (<http://t.co/bmNMXj4VZX>), qui a donné son accord pour cette publication papier. L'Office franco-allemand pour les énergies renouvelables a pour mission de promouvoir le dialogue et l'échange de bonnes pratiques entre les acteurs industriels et politiques du domaine de la transition énergétique, en France et en Allemagne.

2. Cf. Trend:research/Leuphana Universität Lüneburg (2013) : p. 42.

3. Cf. Albrecht/Grüttner/Lenk/Lück/Rottman (2013) : p. 39.

4. Cf. ebd.: p. 42.

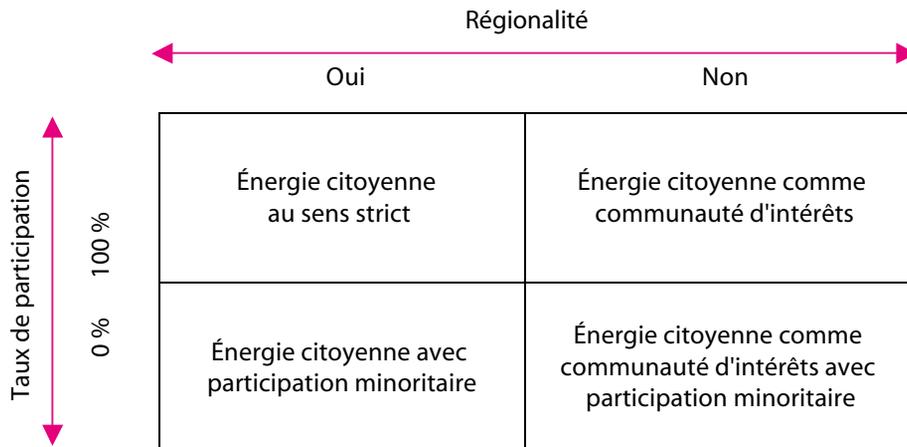


Figure 1. Les formes diverses de l'énergie citoyenne

L'implication des citoyens, le rôle important des communes ainsi que le rachat de l'électricité renouvelable à un tarif d'achat défini, même après l'introduction du mécanisme de commercialisation directe de l'électricité renouvelable à la bourse avec prime de marché, constituent un cadre stable permettant le développement continu des projets d'énergie citoyenne en Allemagne. Seulement 66 en 2001, le nombre des coopératives de l'énergie⁵ est passé aujourd'hui à environ 890⁶. Il existe diverses formes d'énergie citoyenne financière

qui se différencient selon la régionalité, le droit de codécision et leur occurrence. Ces trois critères sont représentés dans la Figure 3.

Un modèle coopératif très prisé

En Allemagne, la coopérative constitue la forme juridique la plus répandue pour une participation citoyenne financière en énergies renouvelables. Son capital est apporté par les membres sous forme de parts sociales⁷. Chaque

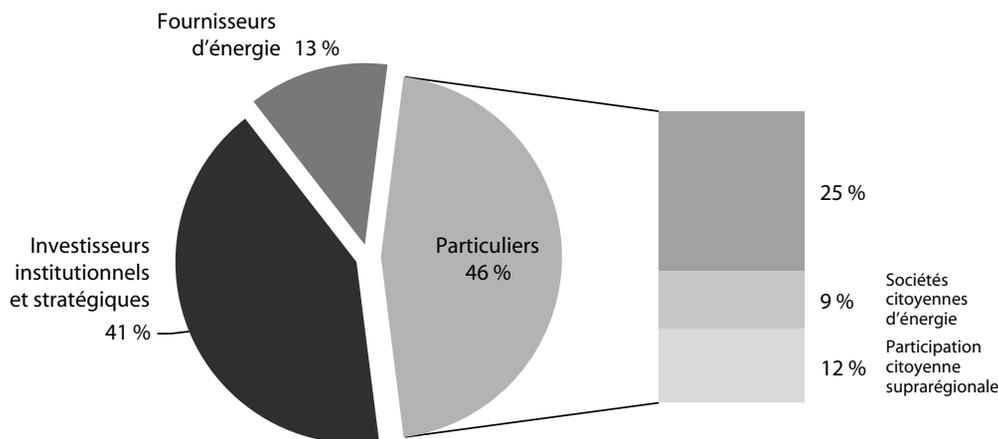


Figure 2. Structure de possession des capacités renouvelables électriques installées en Allemagne en 2012 (total de 77,1 GW)

5. Cf. Holstenkamp et Müller (2013) : p. 4.

6. Cf. Agentur für Erneuerbare Energien (2014).

7. Cf. art 7 de la loi allemande sur les coopératives dans sa version publiée le 16 octobre 2006 (BGBl. I p. 2230), modifiée en dernier lieu par l'article 8 de la loi du 15 juillet 2013 (BGBl. I p. 2379).

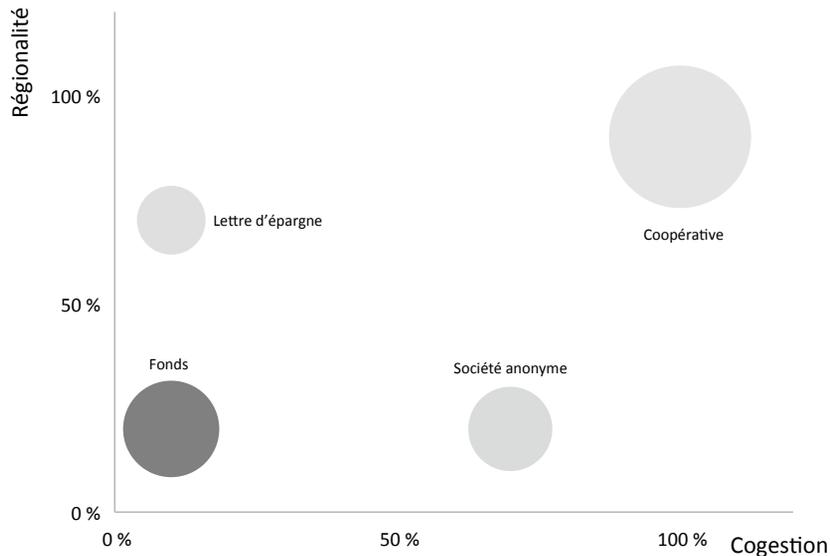


Figure 3. Les différents modèles d'énergie citoyenne financière

membre dispose d'une voix indépendamment de la hauteur de son apport⁸. La coopérative se compose d'une assemblée générale, d'un conseil de surveillance et d'un directoire⁹. Des dispositions supplémentaires peuvent être fixées dans les statuts, comme l'obligation d'être domicilié dans une commune spécifiée, par exemple¹⁰.

La coopérative est une forme juridique appréciée pour différentes raisons. Elle offre des avantages fiscaux et représente en Allemagne la forme juridique la moins exposée au risque d'insolvabilité, car elle est contrôlée en interne et fait aussi l'objet d'un contrôle régulier par la fédération des coopératives¹¹. De plus, elle n'est pas soumise à l'obligation de publication de prospectus financier. Pour créer une coopérative, il faut au minimum trois membres dont l'adhésion ou le départ ne nécessite aucune formalité notariale. Si les statuts excluent une obligation de financement supplémentaire, les membres sont responsables uniquement à hauteur de leur apport. Ces points font de la coopérative une forme juridique flexible et facile à gérer¹².

8. Cf. ebd. article 43 paragraphe 3.

9. Cf. ebd. articles 24 ; 36 ; 43.

10. Cf. ebd. article 8.

11. Cf. Genossenschaftsverband (2014).

12. Cf. Genossenschaftsverband Bayern (2014).

La coopérative est empreinte d'esprit coopératif.¹³ Elle a pour autres caractéristiques une gestion démocratique, une participation financière de ses membres, une autonomie, une indépendance, une responsabilité personnelle et une autogestion.¹⁴

Une coopérative de l'énergie est un modèle de participation surtout régional pour la production et l'approvisionnement décentralisés en énergie. Ce modèle est recommandé aux agriculteurs qui exploitent à plusieurs une installation de méthanisation, par exemple, mais se prête également aux réseaux de chaleur de proximité et aux parcs éoliens citoyens¹⁵. Au vu du caractère régional et du taux élevé de participation, il s'agit ici d'énergie citoyenne au sens strict.

L'ancrage local des coopératives de l'énergie peut favoriser l'acceptation d'un projet d'énergie renouvelable car les citoyens sur place ne s'en sentent pas exclus. Par leur participation financière, ils sont activement impliqués et en tirent aussi profit. Une plus grande acceptation permet de baisser les coûts de mise en œuvre d'une installation car le nombre de recours est en moyenne plus faible. De par son haut degré

13. Cf. Boewe/Meckert (2013) : p. 196.

14. Cf. Higl (2006) : p. 6 et suivantes.

15. Cf. Trend:research/Leuphana Universität Lüneburg (2013) : p. 59.

d'implication régionale, la coopérative perd toutefois en flexibilité dans le choix du site.

Il existe des coopératives dans tous les domaines des énergies renouvelables : éolien, solaire ou biogaz. L'*Energiegenossenschaft Ingersheim* (coopérative énergétique d'Ingersheim) a été créée en 2002 et compte environ 360 membres. Elle a un caractère régional de (75 % de ses membres est issu de la population locale). Une éolienne a été érigée pour un investissement de 3,6 millions d'euros. Elle produit environ 3,9 millions de kWh par an. La coopérative a apporté à elle seule 80 % du capital requis et seuls 20 % ont dû être financés par des fonds externes¹⁶.

La *Photovoltaik Genossenschaft Diekhofen* (coopérative photovoltaïque de Diekhofen) a été créée en 2009. Cent membres locaux exploitent ici neuf installations solaires, dont certaines équipent des bâtiments publics. Avec une puissance totale de 256 kWp, la production globale d'électricité en 2012 s'est élevée à 210 000 kWh. Cette coopérative a investi 47 000 euros dans ce projet¹⁷.

En 2010, la *Biogas Greven eG* (coopérative de biogaz de Greven) a été créée par des producteurs agricoles locaux. Depuis, 51 membres ont construit une installation de méthanisation pour 6 millions d'euros d'investissement. La production totale d'électricité s'élève à 10 millions de kWh par an. La chaleur à l'échappement est aussi récupérée et alimente les chauffages d'une piscine extérieure et d'une école primaire entre autres. La puissance thermique annuelle est de 1 200 kWh¹⁸.

Les sociétés anonymes aussi....

Les sociétés anonymes agissant dans le domaine des énergies renouvelables représentent une forme de participation citoyenne. Les citoyens impliqués sont souvent de petits actionnaires car ils détiennent une part relativement faible de la société. Dans la société anonyme *ABO Invest AG* (voir plus

loin) 80 à 90 % des actions sont détenues par des petits actionnaires. En comparaison avec une coopérative locale, chaque actionnaire détient en moyenne une part plus faible de l'entreprise, les actionnaires étant en règle générale en plus grand nombre que les membres de coopératives. Par ailleurs, les actionnaires ne sont pas forcément issus de la population locale. On peut ainsi ici parler d'une énergie citoyenne au sens large, contrairement à l'énergie citoyenne au sens strict qui se distingue, elle, par la forte implication de la population locale et un fort pourcentage de participation (Fig. 4).

De par leur faible ancrage local, les sociétés anonymes sont moins à même de favoriser l'acceptation des projets. Néanmoins, la forme de SA offre une plus grande flexibilité dans le choix et la réalisation des projets.

La société *Bürgerwindaktie ABO Invest AG* est un exemple de participation financière dans le domaine des énergies renouvelables. Créée en 2010, cette société anonyme opère dans les secteurs de l'énergie éolienne et du biogaz. Son installation de méthanisation et ses 54 éoliennes sont implantées en Allemagne, en Irlande, en France et en Finlande. Trente-deux millions d'actions au total sont en circulation, dont 80 à 90 % détenues par le grand public. EnBW offre aussi un modèle de participation citoyenne qui permet aux citoyens d'investir dans des parcs éoliens existants en investissant entre 1 000 à 10 000 euros à un taux d'intérêt fixe. L'investissement est plafonné à 2 millions d'euros.

Conclusion

La progression rapide de la transition énergétique en Allemagne n'aurait pas été possible sans l'importante participation citoyenne qui a financé 46 % de la puissance actuelle installée dans les énergies renouvelables.

La réussite de l'énergie citoyenne dépendait, et dépend toujours en partie, de sa faculté de s'adapter aux changements des cadres réglementaires et mécanismes de soutien. ■

16. Cf. Energiegenossenschaft Ingersheim (2014).

17. Cf. Photovoltaik Genossenschaft Diekhofen eG (2014).

18. Cf. ville de Greven (2014).

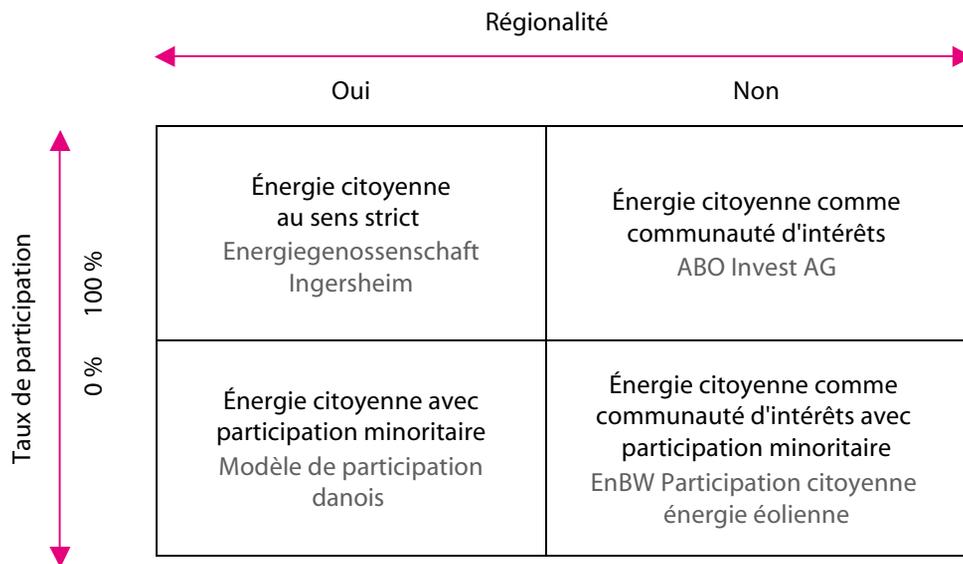


Figure 4. Les différents modèles d'énergie citoyenne financière

Bibliographie

Agentur für Erneuerbare Energien (2014) : Wachstumstrend der Energiegenossenschaften ungebrochen. Disponible en ligne à l'adresse <http://www.unendlich-viel-energie.de/wachstumstrend-der-energiegenossenschaften-ungebrochen>, mise à jour du 14/10/2014

Loi allemande relative aux actions du 6 septembre 1965 (BGBl. I p. 1089), modifiée en dernier lieu par l'article 26 de la loi du 23 juillet 2013 (BGBl. I p. 2586).

Albrecht, Romy/Grüttner, André/Lenk, Thomas/Lück, Oliver/Rottmann, Oliver (2013) : Optionen moderner Bürgerbeteiligung bei Infrastrukturprojekten. Ableitungen für eine verbesserte Beteiligung auf Basis von Erfahrungen und Einstellungen von Bürgern, Kommunen und Unternehmen. Ed. par Kompetenzzentrum Öffentliche Wirtschaft, Infrastruktur und Daseinsvorsorge e.V. Leipzig. Disponible en ligne à l'adresse http://www.wifa.uni-leipzig.de/fileadmin/user_upload/KOZE/Downloads/Optionen_moderner_Bu%CC%88rgerbeteiligungen_bei_Infrastrukturprojekten_.pdf, mise à jour du 14/10/2014.

Boewe, Marius/Meckert, Matthias (2013): Leitfaden Windenergie. Planung, Finanzierung und Realisierung von Onshore-Windenergieanlagen. Stuttgart : Boorberg.

Loi allemande sur les coopératives dans sa version publiée le 16 octobre 2006 (BGBl. I p. 2230), modifiée en dernier lieu par l'article 8 de la loi du 15 juillet 2013 (BGBl. I p. 2379).

EnBW (2014): EnBW Bürgerbeteiligung. Kapitalanlage Windenergie. Disponible en ligne à l'adresse <https://www.enbw.com/privatkunden/tarife-und-produkte/buergerbeteiligung/index.html>, Mise à jour du 24/10/2014.

Energiegenossenschaft Ingersheim (2014) : Energiegenossenschaft Ingersheim und Umgebung eG. Disponible en ligne à l'adresse <http://www.eg-ingersheim.de/>, mise à jour du 20/10/2014.

Genossenschaftsverband (2014) : Die Rechtsform eG. Disponible en ligne à l'adresse <https://www.genossenschaftsverband.de/gruendungszentrum/GnG-genossenschaft/rechtsform-im-ueberblick>, mise à jour du 22/10/2014.

Ingersheim Genossenschaftsverband Bayern (2014) : Die Vorteile der Genossenschaft im Überblick. Disponible en ligne à l'adresse <https://www.gv-bayern.de/standard/artikel/die-vorteile-der-genossenschaft-im-ueberblick-714>, mise à jour du 22/10/2014.

Higl, Michael (2008) : Theorie der Genossenschaft. Eine industrieökonomische Analyse. Frankfurt-sur-le-Main : Peter Lang.

Holstenkamp, Lars/Müller, Jakob R. (2013) : Zum Stand von Energiegenossenschaften in Deutschland. Ein statistischer Überblick zum 31.12.2012. Leuphana Universität Lüneburg. Lüneburg (Arbeitspapierreihe Wirtschaft & Recht, 14). Disponible en ligne à l'adresse http://www.leuphana.de/fileadmin/user_upload/PERSONALPAGES/_jkl/janner_steve/Homepage_Master/wpbl_14.pdf, mise à jour du 14/10/2014.

Photovoltaik Genossenschaft Diekholzen (2014) : Photovoltaik Genossenschaft Diekholzen eG. Disponible en ligne à l'adresse <http://www.photovoltaik-diekholzen.de/>, mise à jour du 20/10/2014.

Stadt Greven (2014): Bioenergie. Disponible en ligne à l'adresse http://www.greven.net/politik_verwaltung/themen/klima/bioenergie.php, mise à jour du 20/10/2014.

Trend:research/Leuphana Universität Lüneburg (2013) : Definition und Marktanalyse von Bürgerenergie in Deutschland. Commandé par l'initiative « Die Wende - Energie in Bürgerhand » et Agentur für Erneuerbare Energien. Brême/Lüneburg. Disponible en ligne à l'adresse <http://100-prozent-erneuerbar.de/wp-content/uploads/2013/10/Definition-und-Marktanalyse-von-B%C3%BCrgerenergie-in-Deutschland.pdf>, mise à jour du 14/10/2014.